

**3^e assemblée publique de l'exercice 2008-2009 du conseil d'administration
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
18 septembre 2008, à 19 h 00**

Procès-verbal de la troisième (3^e) assemblée publique de l'exercice 2008-2009 du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 18 septembre 2008, à 19 h 00, au Complexe culturel Félix-Leclerc.

PRÉSENCES :

| | |
|----------------------------------|--|
| M ^{me} France Beaulieu | Conseillère, Ville de Shawinigan |
| M. Pierre Bouchard | Maire, Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel |
| M. Gérard Bruneau | Préfet, MRC des Chenaux |
| M. Pierre A. Dupont | Conseiller, Ville de Trois-Rivières |
| M. Réjean Gaudreault | Maire, Ville de La Tuque |
| M ^{me} Ginette Lanthier | Siège, Main-d'oeuvre |
| M. Elzéar Lepage | Conseiller, Ville de La Tuque |
| M. Lucien Mongrain | Préfet, MRC de Mékinac |
| M. André Nollet | Siège, Économie |
| M. Jacques Pinard | Siège, Ressources naturelles et territoire |
| M. Guy Richard | Maire, Ville de Louiseville |
| M. Pierre Tremblay | Siège, Qualité de vie |
| M. Yvon Lemire | Observateur, Éducation |
| M ^{me} Liette Moreau | Observatrice, Collectivités d'influence |

ABSENCES :

| | |
|--------------------------------|--|
| M ^{me} France Cormier | Siège, Développement social |
| M. Jean-Paul Diamond | Préfet, MRC de Maskinongé |
| M ^{me} Lise Landry | Mairesse, Ville de Shawinigan |
| M. Yves Lévesque | Maire, Ville de Trois-Rivières |
| M ^{me} Éva Ottawa | Grand chef, Conseil de la Nation Atikamekw |
| M. Reynald Périgny | Maire, Ville de Saint-Tite |
| M. Claude Villemure | Siège, Éducation |

PARTICIPAIT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

| | |
|---------------------|------------------------|
| M. Christian Savard | Directeur général, CRÉ |
|---------------------|------------------------|

M^{me} France Beaulieu, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M^{me} France Beaulieu souhaite la bienvenue aux membres de la CRÉ, observateurs et gens du public.

CA/08-09-03-029

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 19 juin 2008
- 3.0 Code d'éthique
- 4.0 Développement minier
 - 4.1 Personne-ressource
 - 4.2 Visite terrain (30 septembre 2008)
- 5.0 Projet LIC avec Emploi-Québec
- 6.0 Plan quinquennal : tableau de bord et formation du comité d'évaluation
- 7.0 Fonds de développement régional

- 7.1 Bilan
- 7.2 Projets
 - 7.2.1 Médiat-Muse – Plan triennal 2008-2011 (AA-117-08)
 - 7.2.2 La Route des Rivières (AA-118-08)
 - 7.2.3 Pavillon d'accueil – Marina La Tuque (AA-119-08)
 - 7.2.4 Centenaire – Ville de La Tuque (AA-120-08)
 - 7.2.5 Musée québécois de culture populaire 2008 (AA-115-08)
 - 7.2.6 Boréalis (AA-116-08)
 - 7.2.7 Intégration en service de garde des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers (AA-114-08)
 - 7.2.8 Étude de faisabilité - Centre de développement de la technologie Ablation (AA-111-08)
 - 7.2.9 Pavillon Éco-énergie (AA-112-08)
- 8.0 Points d'information
 - 8.1 Plan d'action de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Mauricie
 - 8.2 Commission de l'économie et du travail – représentations sur « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts »
 - 8.3 PPR et PMVRMF (Volet II)
 - 8.4 Moratoire sur le développement des pourvoies - Position du MRNF
 - 8.5 Renouvellement du BAIL de la CRÉ de la Mauricie
 - 8.6 Projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration 2009
- 9.0 Liste des comptes
- 10.0 Varia
- 11.0 Questions du public
- 12.0 Date de la prochaine rencontre et calendrier des rencontres
- 13.0 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Jacques Pinard, d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 10.1 Délégation d'un représentant au comité organisateur de l'événement sur l'emploi
- 10.2 Protocole d'entente avec le Q-Web
- 10.3 Intensification de l'aménagement forestier
- 10.4 Projet pilote – Société d'aménagement des ressources naturelles

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-030 2.0 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2008

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Réjean Gaudreault, d'adopter le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du 19 juin 2008, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-031 3.0 CODE D'ÉTHIQUE

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. André Nollet, d'adopter le Code d'éthique, en ajoutant les éléments suivants :

Article 38 : ajouter : à moins que le conseil d'administration en convienne autrement aux deux tiers des votes.

Article 55 : ajouter : après le début du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-032 4.0 DÉVELOPPEMENT MINIER

4.1 Personne-ressource

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Réjean Gaudreault, d'accepter la recommandation du comité exécutif concernant l'offre de service de M. Claude Hébert, géologue, pour un montant de 32 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Visite terrain (30 septembre 2008)

La direction générale informe les administrateurs d'une invitation pour une visite minière dans l'est de la Mauricie, le 30 septembre prochain.

CA/08-09-03-033 5.0 PROJET LIC AVEC EMPLOI-QUÉBEC

Résolution relative au projet LIC avec Emploi-Québec

Emploi-Québec Mauricie a invité la CRÉ à agir à titre de promoteur pour la mise à jour d'un vaste répertoire d'entreprises régional informatisé (LIC). Ce mandat est intéressant pour la CRÉ de la Mauricie en regard de son tableau de bord et des indicateurs recherchés. Le projet nécessitera l'embauche d'une ressource pour une durée d'un an et l'Unité syndicale de la CRÉ a accepté que les conditions de travail de cette ressource soient régies hors convention.

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Gérard Bruneau, d'accepter le projet LIC pour un montant de 5 000 \$ et d'autoriser le directeur général, M. Christian Savard, à signer le protocole d'entente avec Emploi-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-034 6.0 PLAN QUINQUENNAL : TABLEAU DE BORD ET FORMATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

La direction générale informe les administrateurs de l'évolution des démarches concernant le tableau de bord.

IL EST PROPOSÉ par M. Jacques Pinard, appuyé par M. Pierre Bouchard, de former le comité d'évaluation, qui sera composé de M^{me} France Beaulieu, M. Christian Savard, M. Daniel Blain et M. Jules Bergeron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-035 7.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

7.1 Bilan

En date du 18 septembre 2008, le solde de l'enveloppe du Fonds de développement régional (FDR) est de 2 221 525 \$.

De plus, la direction générale signale qu'une rencontre de travail sera tenue prochainement pour réajuster le cadre normatif du FDR.

7.2 Projets

7.2.1 Médiat-Muse – Plan triennal 2008-2011 (AA-117-08)

**Résolution relative à l’octroi d’une aide financière
pour le projet «Médiat-Muse – Plan triennal» (AA-117-08)**

En 2006, le ministère de la Culture et des Communications (maintenant MCCCCF) choisissait les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec avec celle de la Montérégie, pour le développement d’un projet pilote de Cellule régionale d’expertise en muséologie (CREM). Médiat-Muse a ainsi l’occasion de faire école en développant une structure qui pourrait éventuellement être appliquée à d’autres régions du Québec.

CONSIDÉRANT que le projet rejoint les volontés du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010), particulièrement à l’égard de notre volonté de multiplier les visites touristiques, de développer le sentiment d’appartenance et une meilleure connaissance de la région par les Mauriciens et les Mauriciennes, tout en favorisant l’élargissement de la concertation entre les organismes aux intérêts communs sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que le projet suggère une approche de travail basée sur le partage de ressources et d’expertises susceptibles de maximiser la collaboration dans le réseau des dix-sept installations muséales de la région, pour ainsi permettre de mettre à profit les connaissances et les expériences de chacun des membres;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte de projet pilote attaché avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la Mauricie peut profiter de l’occasion pour devenir un point de référence en matière de modélisation de structure de concertation en développement muséal;

CONSIDÉRANT que le projet permet d’entrevoir des impacts et des retombées tangibles auprès des milieux professionnels de la culture et du tourisme ainsi qu’auprès des entreprises de biens et services, générant ainsi de l’activité économique et le développement de savoir-faire;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M^{me} Ginette Lanthier, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 50 000 \$, selon la structure de coûts et de financement présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.2.2 La Route des Rivières (AA-118-08)

**Résolution relative à l’octroi d’une aide financière
pour le projet «La Route des Rivières» (AA-118-08)**

L’énoncé de vision de la route touristique portant sur la thématique des rivières s’exprime comme suit : L’eau a marqué le développement économique régional, inspiré les plus belles légendes et permis à l’homme de se divertir. C’est donc à travers son réseau hydrographique que la population de la Mauricie invite le visiteur à découvrir la beauté des paysages de la région, à vivre des activités excitantes, à apprendre sur l’histoire de la Mauricie. Cette route sera mise en valeur par des outils d’interprétation du milieu naturel,

par des visites de sites touristiques, par des expériences culturelles et par la transmission des contes et légendes issus de la culture populaire de la région.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010) particulièrement à l'égard de la fierté et de l'appropriation collective des richesses naturelles et patrimoniales de notre territoire ainsi que par l'adhésion massive et concertée des intervenants concernés sur l'ensemble de la région qui sont unis dans cette démarche régionale;

CONSIDÉRANT que le projet peut contribuer grandement à augmenter la clientèle touristique et, par conséquent, l'achalandage des entreprises et des sites touristiques favorisant ainsi la consolidation et le développement tout en contribuant à la diversification économique de la région;

CONSIDÉRANT que le projet apporte une plus grande visibilité à la Mauricie, avantageant ainsi sa notoriété et promouvant ses attraits dans une approche distinctive et élaborée sur la base de son réseau hydrographique et sa trame historique;

CONSIDÉRANT que le projet est structurant pour la région et suscite une solide concertation et des engagements des partenaires qui assurent la pérennité de ce nouvel outil attractif pour la région;

CONSIDÉRANT que les fondements mêmes du projet misent sur nos richesses naturelles, patrimoniales et culturelles susceptibles de concourir au développement de l'image positive de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. Jacques Pinard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 100 000 \$, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure et à l'obtention de la reconnaissance officielle de Tourisme Québec pour accréditer la Route des Rivières comme route touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.3 Pavillon d'accueil – Marina La Tuque (AA-119-08)

M. Réjean Gaudreault, M. Elzéar Lepage et M. André Nollet déclarent leurs intérêts et se retirent des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Pavillon d'accueil – Marina La Tuque» (AA-119-08)

Le projet consiste à doter le territoire du Haut-Saint-Maurice d'un bâtiment servant de pavillon d'accueil offrant des installations et des services de qualité aux touristes et utilisateurs locaux et qui servira aussi de point d'appui pour le développement d'activités nautiques et d'entreprises qui s'y rattachent, et ce, pour les quatre bassins situés en amont du barrage de La Tuque.

CONSIDÉRANT que le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie reconnaît l'importance de l'axe de la rivière Saint-Maurice avec tous ses potentiels à mettre en valeur;

CONSIDÉRANT que le Haut-Saint-Maurice propose, parmi ses forces contributives au développement de la Mauricie, sa capacité d'exploiter le milieu naturel sous un angle diversifié par rapport aux activités traditionnelles, et ce, dans des perspectives de

développement durable et en toute complémentarité avec le réseau déjà disponible en Mauricie, en terme d'activités nautiques pour, pertinemment, bonifier l'offre de ce domaine;

CONSIDÉRANT l'appui du milieu pour doter le Haut-Saint-Maurice d'installations nautiques bien intégrées et complémentaires dans le réseau régional;

CONSIDÉRANT que le projet cadre parfaitement avec les orientations générales d'attribution de l'Entente de partenariat en tourisme à laquelle contribuera la CRÉ avec Tourisme Québec et Tourisme Mauricie, qui veut notamment supporter le tourisme nautique;

CONSIDÉRANT qu'en raison de cette implication prévisible de la CRÉ via l'Entente de partenariat, la contribution provenant du Fonds de développement régional ne peut se superposer pour les mêmes fins, mais peut cependant supporter la facette du projet permettant au territoire du Haut-Saint-Maurice de mettre à profit ses forces et sa complémentarité pour contribuer au développement de l'ensemble de la région;

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Pierre A. Dupont, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 25 000 \$, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

De plus, advenant qu'il y ait une modification au montant accordé par le Fonds de partenariat en tourisme, le conseil d'administration confie au comité exécutif la possibilité d'ajuster la contribution actuelle, s'il y a lieu, du Fonds de développement régional (FDR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.4 Centenaire – Ville de La Tuque (AA-120-08)

M. Réjean Gaudreault et M. Elzéar Lepage déclarent leurs intérêts et se retirent des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Centenaire – Ville de La Tuque» (AA-120-08)

Officiellement constituée en 1911, la Ville de La Tuque célébrera son centenaire en 2011. Mis en place en 2007, le comité organisateur du centenaire de Ville de La Tuque a pour mission de coordonner et de soutenir la programmation d'activités populaires, de fêtes et d'événements rassembleurs.

CONSIDÉRANT que le projet permet de rejoindre les préoccupations du Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie à l'égard du développement du sentiment de fierté et d'appartenance avec comme circonstance un centenaire marquant pour la Ville de La Tuque et le territoire du Haut-Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que l'occasion du centenaire de Ville de La Tuque permet de souligner l'importance de développement de ce territoire dans l'histoire humaine et l'économie de la Mauricie;

IL EST PROPOSÉ par M. Lucien Mongrain, appuyé par M. André Nollet, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 000 \$, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et

ce, conditionnellement à la confirmation des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.5 Musée québécois de culture populaire 2008 (AA-115-08)

M. André Nollet déclare son intérêt et se retire des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Musée québécois de culture populaire 2008 » (AA-115-08)

Pour la période 2009-2012, le Musée québécois de culture populaire (MQCP) misera sur une toute nouvelle exposition vedette.

Le projet consiste à réaliser une exposition de grande envergure sur les grandes affaires criminelles. L'exposition prendra place dans la salle principale d'une superficie totale de 435 mètres carrés (près de 5 000 pieds carrés). Le titre de travail retenu pour celle-ci est : Affaires criminelles du Québec du 20^e siècle.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional (2005-2010) de la Mauricie à l'égard de faire de la Mauricie une région davantage attrayante et visitée tout en consolidant un équipement culturel de haut niveau au profit de la qualité de vie régionale;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet vise précisément la viabilité à moyen et à long terme du Musée québécois de culture populaire en consolidant sa position comme produit d'appel sur les grands marchés touristiques. Il permettra aussi de maintenir l'objectif du Musée d'assurer des retombées économiques liées à la présence des touristes pour Trois-Rivières et la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet, combiné avec la visite expérience EN PRISON, proposera donc avec cette nouvelle exposition vedette une expérience forte, unique et hautement attractive aux différents segments de clientèle touristiques, tant québécoise qu'étrangère;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Jacques Pinard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 50 000 \$, selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

De plus, advenant qu'il y ait une modification au montant accordé par le Fonds de partenariat en tourisme, le conseil d'administration confie au comité exécutif la possibilité d'ajuster, s'il y a lieu, le montant consenti par le Fonds de développement régional (FDR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.6 Boréal (AA-116-08)

M. Pierre A. Dupont déclare son intérêt et se retire des discussions.

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Boréal » (AA-116-08)

Le nom Boréal évoque le Nord, la forêt boréale, la nordicité... Boréal met en lumière l'appropriation de la forêt par l'homme et ce qu'il en a fait : l'exploitation forestière et l'avènement de l'industrie des pâtes et papiers.

Le projet prévoit le redéploiement de l'actuel Centre d'exposition sur l'industrie des pâtes et papiers (sis au Parc portuaire de Trois-Rivières) dans l'ancienne usine de filtration de la Canadian International Paper (CIP) et le renouvellement complet des expositions.

Ce projet s'inscrit aussi dans le développement de Trois-Rivières sur Saint-Laurent où la Ville compte mettre en valeur les rives du Saint-Maurice et du Saint-Laurent.

CONSIDÉRANT que le projet Boréalys est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie, particulièrement à l'égard de sa capacité de rappeler l'histoire et les valeurs patrimoniales de la région sous l'angle des richesses naturelles et de l'industrie forestière qui ont caractérisé le développement de toute notre collectivité;

CONSIDÉRANT que le projet offre la perspective de devenir un produit d'appel touristique parmi les plus importants sur notre territoire ajoutant ainsi de la valeur à l'offre régionale avec les impacts pressentis en termes de retombées économiques;

CONSIDÉRANT que le projet est de nature à sensibiliser davantage la population régionale (notamment les clientèles scolaires) sur l'importance de nos activités forestières, tout en offrant aux visiteurs une expérience culturelle exceptionnelle et des activités stimulant la prise de contact avec l'histoire industrielle de la région et le concept de la nordicité;

CONSIDÉRANT que le projet propose de se réaliser autour d'un partenariat soutenu, d'abord pour le financement pour l'implantation et, par la suite, dans le réseau des institutions muséales de la région pour contribuer à maintenir la qualité et l'envergure de notre attractivité touristique autour des thématiques culturelles;

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Richard, appuyé par M. Gérard Bruneau, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 200 000 \$ répartie sur les exercices 2008-2009 et 2009-2010 selon la structure de coûts et de financement recommandée après analyse et présentée dans la présentation sommaire, et ce, conditionnellement à la confirmation des autres contributions financières prévues provenant des sources indiquées dans cette structure.

De plus, le projet sera rediscuté après qu'une étude d'opportunité soit réalisée pour faire valoir la pertinence du montant supplémentaire qui était demandé pour 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.7 Intégration en service de garde des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers (AA-114-08)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Intégration en service de garde des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers» (AA-114-08)

Le projet vise à élaborer un état de situation de l'intégration des enfants handicapés ou ayant des besoins particuliers et à créer des outils de sensibilisation, de soutien et de communication dans les services de garde des régions 04-17.

CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec le Plan quinquennal de développement régional de la Mauricie (2005-2010), notamment pour les enjeux 1 et 3;

CONSIDÉRANT que le projet est issu d'une démarche concertée par les différents acteurs œuvrant auprès des personnes handicapées et leur famille;

- CONSIDÉRANT que les résultats de ce projet augmenteront nos connaissances sur la problématique de l'intégration des enfants dans les services de garde;
- CONSIDÉRANT que les outils développés dans le cadre de ce projet pourront être facilement utilisables et actualisables;
- CONSIDÉRANT que ce projet viendra soutenir les parents et le personnel ayant des contacts directs avec ces enfants et viendra aussi aider l'enfant lui-même par un service adapté à ses besoins;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre A. Dupont, appuyé par M^{me} Ginette Lanthier, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 21 307 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de la contribution financière des autres partenaires pressentis pour le projet tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire ou à l'obtention de financement substitutif, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.8 Étude de faisabilité – Centre de développement de la technologie Ablation (AA-111-08)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Étude de faisabilité – Centre de développement de la technologie - Ablation» (AA-111-08)

Avec la collaboration spéciale de Rio Tinto Alcan (RTA), le Centre intégré de fonderie et de métallurgie (CIFM) vise à créer un Centre de développement de la technologie dont la mission consistera à rendre pré-commercialisable un procédé novateur (procédé « ablation ») de fabrication de pièces d'aluminium et de magnésium de haute intégrité structurale. Ce centre spécialisé visera ultimement l'établissement d'une entreprise qui exploitera cette technologie pour produire des pièces à très haute valeur ajoutée.

Le projet présenté ici se situe en amont de la mise en place du centre et a trait à la faisabilité technique et économique du projet ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'affaires.

- CONSIDÉRANT la conformité avec le Plan quinquennal de développement régional (2005-2010);
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet unique en Mauricie qui ne concurrence aucune autre initiative sur un autre territoire;
- CONSIDÉRANT l'appui et le soutien manifestés par Rio Tinto Alcan dans la mise en œuvre de ce projet;
- CONSIDÉRANT que ce projet stimulera la venue d'une nouvelle usine oeuvrant dans la fabrication de pièces à très haute valeur ajoutée et dans des secteurs porteurs d'avenir;
- CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit bien dans la foulée des efforts déployés par les intervenants économiques en vue de diversifier l'économie du territoire de Shawinigan;
- CONSIDÉRANT la crédibilité et l'expertise reconnues du promoteur (le CIFM) et la collaboration spéciale avec Rio Tinto Alcan;
- CONSIDÉRANT le partenariat financier et la participation de plusieurs intervenants locaux de Shawinigan;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Pierre Bouchard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 20 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2.9 Pavillon Éco-énergie (AA-112-08)

Résolution relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet «Pavillon Éco-énergie» (AA-112-08)

Le Pavillon Éco-énergie constituera une vitrine technologique, grandeur nature, sur l'utilisation avant-gardiste et responsable de l'énergie. Ce projet vise la construction d'un bâtiment à vocation commerciale qui recevra les innovations technologiques dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et du développement durable. La mise en place du Pavillon (en regard du concept de la Maison saine à consommation énergétique nette zéro et des notions du bâtiment durable) permettra d'accueillir plusieurs milliers de visiteurs par année en plus d'offrir une tribune technique de formation aux professeurs et aux étudiants des universités et collèges dans les domaines de l'énergétique et de la mécanique du bâtiment.

La réalisation du Pavillon Éco-énergie contribuera à la mise en place d'une étape importante dans le positionnement du Centre-de-la-Mauricie au sein de la filière énergie. Finalement, le Pavillon Éco-énergie se veut une initiative collective qui permettra d'accélérer la conscientisation de la population aux défis environnementaux actuels et futurs et qui favorisera le développement de nouvelles technologies novatrices en efficacité énergétique.

CONSIDÉRANT la conformité avec le Plan quinquennal de développement régional (2005-2010);

CONSIDÉRANT que ce projet s'insère parfaitement bien dans la volonté des intervenants du territoire de se constituer une filière industrielle autour de l'environnement et de l'efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT que ce projet favorisera les efforts de diversification industrielle de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que le projet sera situé à un emplacement stratégique favorisant sa pérennité;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de la Cité de l'énergie accueillent favorablement ce projet, complémentaire à son exposition et son offre touristique;

CONSIDÉRANT l'urgence d'appuyer les initiatives de reconversion économique de Shawinigan affectée par les fermetures récentes et attendues de grandes entreprises;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Jacques Pinard, de soutenir financièrement ce projet, à même le volet Autres activités du Fonds de développement régional, avec une contribution maximale de 75 000 \$, et ce, conditionnellement à la confirmation de l'entièreté du financement des autres partenaires financiers tel qu'il apparaît dans la structure de coûts et de financement consignée dans la présentation sommaire du projet et à la confirmation de l'exécution des travaux de construction du Pavillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-036

8.0 POINTS D'INFORMATION**8.1 Plan d'action de l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Mauricie**

La direction générale et la représentante des Collectivités d'influence (Secteur Condition féminine) commentent brièvement le plan d'action.

8.2 Commission de l'économie et du travail – représentations sur « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts »

Résolution relative à la Commission de l'économie et du travail – représentations sur « L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts »

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Jacques Pinard, d'accepter les recommandations de la CRRNT concernant le document de travail et de préparer une présentation pour la Commission parlementaire du 16 octobre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 PPR et PMVRMF-Volet II

Résolution relative à la prolongation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR)

CONSIDÉRANT que l'entente survenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie pour la délégation du PMVRMF et du PPR se termine le 31 mars 2009;

CONSIDÉRANT que le PMVRMF est un levier économique majeur pour la Mauricie, et ce, autant sur les terres du domaine de l'État qu'en forêt privée;

CONSIDÉRANT que le PMVRMF contribue au maintien d'une centaine d'emplois en Mauricie;

CONSIDÉRANT que le PMVRMF stimule le développement de la région et améliore d'année en année les infrastructures récréotouristiques, les aménagements fauniques, le réseau de chemin forestier ainsi que l'aménagement des forêts privées;

CONSIDÉRANT que le PPR est un outil essentiel pour l'harmonisation des usages sur les terres du domaine de l'État, pour le soutien en matière d'éducation et de transfert technologique et pour l'expérimentation de nouveaux concepts, notamment en aménagement des forêts;

IL EST PROPOSÉ par M. Pierre Tremblay, appuyé par M. Gérard Bruneau, que l'entente de délégation, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF) et du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPR), survenue entre la CRÉ et le MRNF, soit reconduite jusqu'en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Moratoire sur le développement des pourvoies – Position du MRNF

Résolution relative au maintien du moratoire régional sur l'émission des nouveaux permis de pourvoies sur les terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu cours lors de la onzième rencontre de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Mauricie, le 16 septembre 2008, rencontre à laquelle participaient les membres et commissaires de la CRRNT, les représentants de l'Association des pourvoies de la Mauricie et les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT que la CRRNT dispose de connaissances insuffisantes (ex. : capacité faunique du milieu à recevoir des pourvoies additionnelles) permettant d'évaluer avec justesse la position à prendre dans ce dossier, et dans le respect du principe de précaution;

CONSIDÉRANT qu'il faut éviter un développement chaotique des pourvoies et qu'il est préférable d'encadrer le développement et la consolidation des pourvoies, afin d'assurer à long terme la survie et le dynamisme de celles-ci;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de traduire une vision du développement des pourvoies, notamment par le biais de certains outils de planification tels que le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) réalisé par la CRRNT;

IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Pierre Bouchard, que la CRÉ demande au MRNF de maintenir le moratoire provincial sur l'émission de nouveaux permis de pourvoies sur les terres du domaine de l'État, à tout le moins jusqu'en décembre 2010, tout en gardant une ouverture régionale pour le développement de nouveaux projets innovateurs et d'envergure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Renouvellement du BAIL de la CRÉ de la Mauricie

Résolution relative au renouvellement du bail de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Lucien Mongrain, d'accepter la recommandation du comité exécutif, d'autoriser la direction générale à signer le renouvellement du bail pour trois ans avec une option additionnelle de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Projet de calendrier des rencontres du conseil d'administration 2009

Les membres adoptent le projet de calendrier du conseil d'administration pour l'année 2009 avec une modification à la première rencontre, qui aura lieu le 26 février au lieu du 19 février 2009.

CA/08-09-03-037

9.0 LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Pierre A. Dupont, d'adopter la liste des comptes, telle qu'elle est déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-038

10.0 VARIA**10.1 Délégation d'un représentant au comité organisateur de l'événement sur l'emploi**

IL EST PROPOSÉ par M. Gérard Bruneau, appuyé par M. Jacques Pinard, que le directeur général, M. Christian Savard, soit nommé pour représenter la CRÉ de la Mauricie au sein du comité organisateur de l'événement sur l'emploi au printemps 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Protocole d'entente avec le Q-Web

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Pierre Tremblay, d'adhérer au Q-Web pour l'année financière 2008-2009 au tarif de 2 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 Intensification de l'aménagement forestier

Conformément à la demande de la CRRNT, IL EST PROPOSÉ par M. André Nollet, appuyé par M. Jacques Pinard, de rendre public sur le site Web de la CRRNT le contenu de l'étude sur l'intensification de l'aménagement forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Projet pilote – Société d'aménagement des ressources naturelles

**Résolution relative au projet pilote –
Société d'aménagement des ressources naturelles**

Conformément à la recommandation de la CRRNT, IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M^{me} Ginette Lanthier, de demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune un montant de 150 000 \$ via l'enveloppe provinciale discrétionnaire du programme des CRRNT pour réaliser une étude (projet pilote) sur un modèle de Société d'aménagement des ressources naturelles pour la Mauricie. Cette étude viserait, entre autres, à :

- a) Déterminer les conditions gagnantes pour la mise en place d'une Société en Mauricie;
- b) Préciser les points critiques relatifs à la mise en place de cette Société;
- c) Indiquer les gains et bénéfices associés à la mise en place de la Société vs le statu quo;
- d) Identifier les responsabilités pouvant être dévolues à cette Société;
- e) Préciser le budget d'opération et le cadre financier global de celle-ci;
- f) Déterminer la quantité d'emplois à temps complet et le parc d'équipements nécessaires (informatiques, véhicules, etc.) à la bonne gouverne de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/08-09-03-039

11.0 QUESTIONS DU PUBLIC

Deux questions sont formulées concernant l'engagement d'une ressource senior pour le développement minier et une autre sur le projet du centenaire de la Ville de La Tuque concernant les montants octroyés.

CA/08-09-03-040 12.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 27 novembre 2008, à la MRC de Mékinac.

CA/08-09-03-041 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Guy Richard, que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

France Beaulieu
Présidente

Pierre A. Dupont
Secrétaire